

ANNEXE

Annexe XVIII de l'arrêté du gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XVIII Formulaire relatif au forage et à l'équipement de puits

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au Département des Permis et Autorisations	

Demandeur

.....
Objet de la demande

.....
.....
.....

Sceau de la commune

Remarque : S'il y a plusieurs puits, reproduire cette annexe autant de fois que nécessaire (sauf pour les puits destinés à recevoir des sondes géothermiques).

Puits destiné à une future prise d'eau souterraine (si oui, remplir les paragraphes A et B ci-dessous) : NON OUI

Puits destiné à recevoir des sondes géothermiques (si oui, remplir les paragraphes A et C ci-dessous) NON OUI

Puits destiné au stockage de déchets nucléaires (si oui, remplir les paragraphes A et D ci-dessous) NON OUI

A) CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

A.1. LOCALISATION DE L'EMPLACEMENT PRÉVU POUR LE(S) PUIITS

N° d'identification sur plan (I _N) :	Parcelle cadastrale (P _N) :
Dénomination du (des) puits :	

I_N et P_N sont identiques à ceux du formulaire général de demande (annexe I).

Coordonnées LAMBERT en mètres (uniquement si le demandeur en a connaissance, pas obligatoire)

X : **Y** : **Z** : ,

Levé topographique : Lecture sur carte :

Existence de conduites enterrées à moins de 10 mètres du (des) puits à forer :

NON **OUI**

Si oui, préciser leur nature et leur distance par rapport au(x) puits :

.....
.....
.....
.....
.....

Le puits se situe-t-il dans une zone de protection de prises d'eau ? **NON** **OUI**

A.2. RÉALISATION DU (DES) PUIITS

Date prévue de réalisation :

A.3. DIMENSIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT

Profondeur prévue :

Diamètre fond de trou prévu :

A.4. PIÈCES À ANNEXER

Coupe géologique probable du (des) puits, avec profondeur estimée de la nappe aquifère	Annexe n°
Description des méthodes prévues de forage et d'équipement du (des) puits* avec coupe technique à l'appui	Annexe n°
Description de l'aménagement de surface prévu avec schéma coté à l'appui	Annexe n°

S'il existe, un rapport technique portant sur le type et la nature de la (des) nappe(s) aquifère(s) en présence et contenant les données devant permettre à l'Administration d'apprécier la répercussion probable du projet sur la nappe aquifère ainsi que sur les propriétés publiques et privées en surface.	Annexe n°
S'il existe, un plan de situation reprenant la position du (des) puits et celle de l'éventuel piézomètre associé, ainsi que la piézométrie locale supposée et le sens des écoulements.	Annexe n°

* outils et fluides de forage, matériaux de soutènement et d'équipement du puits, s'il échet matériaux et méthode de remplissage de l'espace entre les tubes d'équipement et le terrain, cahier de charges si disponible, ... Ces annexes doivent également être renseignées dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande (annexe I).

A.5. PIÉZOMÈTRE

Avez-vous connaissance de la présence d'un piézomètre dans un rayon de 500 mètres du futur puits ? **NON** **OUI**

Coordonnées Lambert du piézomètre, en mètres :

X : **Y** :

Lever topographique Lecture sur carte

Altitude du repère de la mesure piézométrique, en mètres : , (facultatif)

Dimensions et équipement du piézomètre associé : (facultatif)
 Coupe transversale du piézomètre : Annexe n°

Cette annexe devrait comporter les renseignements suivants : profondeur et caractéristiques du piézomètre avec toutes les dimensions. Cette annexe doit aussi être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande.

Niveau de l'eau au repos dans le piézomètre

Niveaux statiques (en mètres)	Date de la mesure	Profondeur mesurée Cote altimétrique mesurée

B) RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FUTURE PRISE D'EAU SOUTERRAINE

(A NE COMPLÉTER QUE POUR LES PUIITS DESTINÉS A UNE FUTURE PRISE D'EAU SOUTERRAINE)

B.1. DÉBIT SOUHAITÉ

Débit maximum souhaité : m³/heure

..... m³/jour

..... m³/an

Justifier ce débit en précisant les périodes de prise d'eau (3 lignes)

.....

.....

.....

B.2. USAGE FUTUR DE L'EAU

METTRE UNE CROIX DANS UNE OU PLUSIEURS DES CASES DU TABLEAU CI-APRÈS.

Code	Type d'usage		% d'utilisation
01	Pompages d'essai d'une durée n'excédant pas 12 mois	<input type="checkbox"/>	
02	Pompages temporaires / travaux génie civil publics ou privés	<input type="checkbox"/>	
11	Distribution publique	<input type="checkbox"/>	
12	Embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle	<input type="checkbox"/>	
13	Production d'eaux à usage thermal	<input type="checkbox"/>	
14	Consommation humaine, excepté usage privé (ménages)	<input type="checkbox"/>	
15	Fabrication de denrées alimentaires	<input type="checkbox"/>	
16	Industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
17	Rinçage et nettoyage dans l'industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
18	Bains, douches, piscines ou autres installations similaires	<input type="checkbox"/>	
21	Fabrication industrielle d'un produit non alimentaire	<input type="checkbox"/>	
22	Lavage et préparation d'un produit ou d'une matière première	<input type="checkbox"/>	
23	Refroidissement des installations et réfrigération	<input type="checkbox"/>	
24	Nettoyage de locaux et/ou de matériel	<input type="checkbox"/>	
25	Production de vapeur	<input type="checkbox"/>	
31	Agriculture – Horticulture – Arboriculture...	<input type="checkbox"/>	
32	Elevage	<input type="checkbox"/>	
33	Pisciculture	<input type="checkbox"/>	
41	Alimentation d'étang, de piscine privée, de fontaine	<input type="checkbox"/>	
42	Usage domestique et sanitaire	<input type="checkbox"/>	
51	Car-wash	<input type="checkbox"/>	
52	Salon lavoir – Blanchisserie	<input type="checkbox"/>	

Code	Type d'usage		% d'utilisation
61	Pompe à chaleur	<input type="checkbox"/>	
62	Pompage géothermique pour chauffage collectif – bâtiment public	<input type="checkbox"/>	
71	Utilisation dans établissement avec malades non contagieux	<input type="checkbox"/>	
81	Protection de biens	<input type="checkbox"/>	
82	Exhaure	<input type="checkbox"/>	
83	Démérgement	<input type="checkbox"/>	
84	Service incendie	<input type="checkbox"/>	
91	Recharge artificielle de nappe	<input type="checkbox"/>	
	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

B. 3. FUTURE ZONE DE PRISE D'EAU

Pour toutes les prises d'eau, la zone de prise d'eau est délimitée par la ligne située à une distance de dix mètres des limites extérieures des installations en surface strictement nécessaires à la prise d'eau.

Description des activités et infrastructures existantes dans un rayon de 10 mètres du puits à forer :

.....

.....

.....

.....

Les activités et infrastructures existantes pourront-elles être déplacées pour l'établissement de la zone de prise d'eau dans laquelle seules les activités et installations nécessaires à la prise d'eau sont permises ? NON OUI

La zone de prise d'eau pourra-t-elle être aménagée de manière à ce que les eaux de ruissellement provenant de la zone elle-même puissent s'en échapper et que les eaux de toute nature provenant de l'extérieur de la zone ne puissent y pénétrer ni s'accumuler à sa périphérie ? NON OUI

La zone de prise d'eau pourra-t-elle être fermée sur son périmètre par une enceinte visant à en interdire l'accès ? NON OUI

La zone de prise d'eau est-elle incluse dans une enceinte plus large protégée contre les intrusions ? NON OUI

Si oui, préciser :

.....

B.4. PIÈCE COMPLÉMENTAIRE À ANNEXER

Projet de la délimitation de la zone de prise d'eau comprenant un plan dressé à l'échelle 1/100 ou éventuellement à une autre échelle mieux adaptée dans le cas particulier où cette échelle ne conviendrait pas, et indiquant la situation et les limites de la zone concernée, ainsi que les activités et infrastructures existantes.	Annexe n°
---	-----------

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande (annexe I).

C) RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR DISPOSITIF GÉOTHERMIQUE

(A NE COMPLÉTER QUE POUR LES PUIITS DESTINÉS A RECEVOIR DES SONDÉS GÉOTHERMIQUES)

C.1. USAGE FUTUR DU (DES) PUIITS DESTINÉ(S) À RECEVOIR DES SONDÉS GÉOTHERMIQUES

Mettre une croix dans une des cases du tableau ci-après.

Code	Type d'usage	
A	Réalisation d'un Test de Réponse Thermique (TRT) (et récolte de données hydro-géologiques afin de dimensionner le dispositif géothermique en vue de l'exploitation d'une pompe à chaleur).	<input type="checkbox"/>
B	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage	<input type="checkbox"/>
C	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage et le rafraîchissement (free cooling)	<input type="checkbox"/>
D	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage et le refroidissement (PAC réversible)	<input type="checkbox"/>

C.2. CARACTÉRISTIQUES DES SONDÉS GÉOTHERMIQUES

Type de sondes géothermiques (Simple-U, Double U, Coaxial,...) et diamètre :

.....

Type de fluide caloporteur (fiche technique/de sécurité du produit à joindre) :

.....

C.3. CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF GÉOTHERMIQUE PRÉVU POUR L'EXPLOITATION D'UNE POMPE À CHALEUR (PAC)

(A NE COMPLÉTER QUE SI L'USAGE FUTUR DU DISPOSITIF GÉOTHERMIQUE EST AUTRE QUE LA RÉALISATION D'UN TEST DE RÉPONSE THERMIQUE – CODE A)

C.3.1. POMPE À CHALEUR PRÉVUE

Puissance thermique nominale* de la pompe à chaleur [kW] :

..... [a]

Coefficient de performance (COP)* de la pompe à chaleur [/] :
..... [b]

Puissance frigorifique nominale (à soutirer au terrain) [kW] :
..... [a-(a/b)]

Durée annuelle prévisionnelle de fonctionnement de la PAC à puissance nominale [h/an]:
.....

* Conditions de performance nominale définies par la norme NBN EN 14511-2 (B0/W35)

C. 3. 2. DIMENSIONNEMENT DES SONDES GÉOTHERMIQUES

Méthode de dimensionnement des sondes géothermiques (abaque/test de réponse thermique/simulation numérique) :
.....

Nombre de puits :
.....

Distance entre les puits :
.....

Energie thermique annuelle par mètre de forage [kWh/m par an] :
.....

La coupe géologique prévisionnelle a-t-elle été prise en compte pour le calcul de dimensionnement des sondes ? NON OUI

Disposez-vous d'espace suffisant dans le cas éventuel d'un dédoublement nécessaire du nombre de puits à forer ? NON OUI

C. 3. 3. PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À ANNEXER

Fiche technique du fluide caloporteur	Annexe n°
Profil des besoins du bâtiment	Annexe n°
Rapport de calcul du dimensionnement des sondes	Annexe n°

Ces annexes doivent également être renseignées dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande (annexe I).

D) DESCRIPTION DU PROJET

(A NE COMPLÉTER QUE POUR LES PUIITS NON DESTINÉS A UNE FUTURE PRISE D'EAU SOUTERRAINE ET NON DESTINÉS A RECEVOIR DES SONDÉS GÉOTHERMIQUES)

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'USAGE PRÉVU DU PUIITS

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, et à la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'après de la Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie et de la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Médiateur de la Région wallonne, Rue Lucien Namèche 54 à 5000 NAMUR.

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be

Site : <http://mediateur.wallonie.be>

Numéro vert : 0800/19199

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2012 déterminant les conditions sectorielles relatives au forage et à l'équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Namur, le 13 septembre 2012.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Ph. HENRY